



TEXTE ADOPTÉ n° 427
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

24 février 2010

RÉSOLUTION

*créant une **commission d'enquête** sur la manière dont a été programmée,
expliquée et gérée la **campagne de vaccination**
contre la **grippe A (H1N1)**.*

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros : **2214** et **2306**.

Article unique

Conformément aux articles 137 et suivants du Règlement, il est créé une commission d'enquête de trente membres sur la manière dont a été programmée, expliquée et gérée la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1), dans le but de faire des propositions au Gouvernement pour rendre plus opérationnels, efficaces et réalistes nos futurs plans de vaccination contre les pandémies.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 février 2010.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

ISBN : 2-1113-1030-1



ISSN 1240 - 8468